

# PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

## Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie (CQALI) Primo-délivrance

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

### Références STCW

Section A-V I/3 : Prescriptions minimales obligatoires pour la formation aux techniques avancées de lutte contre l'incendie .

Tableau A-YI/3 : norme de compétence minimale spécifiée en matière de techniques avancées de Lutte contre l'incendie.

### Organisation de la formation - Espaces et matériel pédagogiques

Afin d'assurer la formation des candidats, le prestataire agréé doit :

- fournir aux stagiaires des documents écrits ou informatiques sur les connaissances, compréhensions et aptitudes;
- assurer les enseignements pratiques et exercices pratiques énumérés ci-dessous.

Le prestataire agréé assurant la formation doit être équipé de tout le matériel nécessaire pour réaliser les exercices pratiques permettant de démontrer les compétences. Le matériel doit être agréé SOLAS et en cours de validité.

Les exercices pratiques se déroulent dans des locaux offrant des conditions de formation vraiment réalistes (navire ou conditions de bord reproduites - au moins deux ponts) et, chaque fois que cela est possible dans la pratique, dans l'obscurité.

### Validation de la formation

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise.

### Qualifications du personnel enseignant et d'encadrement

Les instructeurs doivent avoir une qualification reconnue relative à la prévention des incendies et à la lutte contre les incendies; ils doivent être titulaires au minimum d'une attestation de réussite aux formations QBLI et QALI.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation.

Les instructeurs et personnel d'encadrement doivent être en nombre suffisant et qualifiés pour assurer la sécurité des stagiaires durant les exercices pratiques.

### Enseignement et exercices pratiques

Formation théorique - 18 heures et Formation pratique – 14 heures

La formation est réalisée sous forme d'enseignements théoriques et d'exercices pratiques d'application directement associés à ces enseignements théoriques.

1-enseignements théoriques et exercices pratiques relatifs à la compétence « Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie »

1.1 Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port, l'accent étant mis en particulier sur l'organisation, la stratégie et le commandement

1.2. Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire, précautions et mesures correctives

1.3. Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie

1.4. Contrôle de la ventilation, y compris extracteur de fumée

1.5. Contrôle des circuits de combustible et des circuits électriques

1.6. Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie (distillation sèche, réactions chimiques, incendies dans les carreaux des chaudières, etc.)

1.7. Lutte contre un incendie mettant en cause des marchandises dangereuses

1.8. Précautions contre l'incendie et risques liés à l'entreposage et à la manutention de matériaux (peintures, etc.)

1.9. Encadrement et gestion des blessés

1.10. Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre

2-Enseignements théoriques et exercices pratiques relatifs à la compétence « Organiser et entraîner les équipes d'incendie »

2.1. Préparation de plans d'urgence

2.2. Composition et effectifs des équipes d'incendie

2.3. Stratégies pour lutter contre des incendies dans diverses parties du navire

3- Enseignements théoriques et exercices pratiques relatifs à la compétence « Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie »

3.1. Dispositifs de détection de l'incendie ; dispositifs fixes d'extinction de l'incendie; matériel portatif et mobile, y compris accessoires, pompes, matériel de secours et de sauvetage, équipement de vie et de protection individuelle et matériel de communication

3.2. Prescriptions concernant les visites réglementaires et les visites de classification

4- Enseignements théoriques et exercices pratiques relatifs à la compétence « Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie »

4.1. Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie.